



service public fédéral

**SANTÉ PUBLIQUE,  
SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE  
ET ENVIRONNEMENT**

## **CONTRAT VISANT LA FORMATION EN ALLAITEMENT MATERNEL ET EN SOINS DE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL MÉDICAL ET SOIGNANT DES MATERNITÉS (MATERNITE ET NEONATOLOGIE)**

### **ANNEXE II : FORMATIONS EN SOINS DE DÉVELOPPEMENT**

#### **Conditions de reconnaissance des formations par le SPF Santé publique**

##### **I. Conditions et procédures administratives**

Les formations prises en considération dans le cadre de la « convention visant la formation spécifique en allaitement maternel et en soins de développement du personnel médical et soignant des maternités (maternité et néonatalogie) » doivent faire l'objet d'une reconnaissance par le SPF Santé publique qui, dans les 60 jours, examine si elles satisfont aux exigences minimales détaillées ci-dessous. A défaut de réponse dans les 60 jours suivant la date d'introduction de la demande, le programme de formation est considéré comme approuvé.

Les demandes de reconnaissance par le SPF Santé publique seront envoyées via le formulaire ad hoc dont vous trouverez le modèle sur le site web du SPF Santé publique (<http://www.staf-training.be>).

Quand un programme de formation est agréé par le SPF Santé publique, celui-ci délivre un numéro d'agrément. La durée de validité de cette reconnaissance est de 5 années, sauf s'il ressort d'un contrôle que le programme effectivement suivi ne correspond pas au programme pour lequel la reconnaissance a été accordée. Toute adaptation ayant un impact sur l'information transmise dans le dossier de demande électronique doit faire l'objet d'une nouvelle approbation par le SPF Santé publique.

Au terme de la formation, une attestation est délivrée à chaque participant ayant suivi l'ensemble du cycle, suivant le modèle figurant sur le site web du SPF Santé publique.

A chaque fin de cycle, les organismes de formation transmettront au SPF Santé publique la liste des étudiants ayant réussi et/ou participé à l'ensemble du cycle. Le modèle de cette liste figure sur le site web du SPF Santé publique. Cette liste doit être transmise au SPF Santé publique dans les 60 jours qui suivent la fin du cycle de formation via l'adresse e-mail : [staff-training@sante.belgique.be](mailto:staff-training@sante.belgique.be)

##### **II. Critères de reconnaissance applicables à tous les types de formations**

Les demandes de reconnaissances sont à adresser au SPF Santé publique et Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement au moins deux mois avant le début de la formation (sauf formation déjà en cours à la date de la présente circulaire), par courrier électronique, via l'adresse e-mail : [staff-training@sante.belgique.be](mailto:staff-training@sante.belgique.be)

Pour dispenser la formation, les formateurs doivent avoir une formation de niveau supérieur ou universitaire et disposer tant de connaissances suffisantes que d'une expérience dans les matières du module enseigné.

Pour rappel les formations ne peuvent être sponsorisées par les firmes de lait (cf. article 5 du contrat concernant le respect et la mise en œuvre du code international de commercialisation des substituts du lait maternel)



### III. Conditions spécifiques applicables aux différents types de formations :

#### A/ SENSIBILISATION AUX SOINS DE DEVELOPPEMENT (APPROCHE THEORIQUE)

Le programme de formation doit être dispensé en Belgique ou en Europe.

Le formulaire de demande de reconnaissance de la formation est à compléter par les organismes ou institutions qui organisent la formation et devra être accompagné du détail complet du programme proposé.

Le nombre maximum autorisé d'élèves par module de formation est de 60 personnes.

Le programme de formation comportera un volume global de minimum **6h**.

La formation abordera au minimum les thématiques suivantes :

- Devenir du prématuré
- Développement cérébral et sensoriel du prématuré
- Soins de développement : définition, buts et bénéfices
- Adaptation de l'environnement du prématuré en unité néonatale
- Observation du comportement du bébé prématuré
- Adaptation des pratiques de soins pour soutenir le développement du prématuré (positionnement, peau à peau, sommeil, douleur, alimentation et allaitement maternel...)
- Parentalité et naissance prématurée

#### B/ SENSIBILISATION AUX SOINS DE DEVELOPPEMENT (APPROCHE THEORIQUE ET PRATIQUE)

Le programme de formation doit être dispensé sur le site du demandeur, inclure une visite de service et l'accompagnement à la définition d'objectifs individualisés visant à l'implantation des soins de développement au sein du service.

Le programme prévoira une évaluation des pratiques avant et après la formation.

Le formulaire de demande de reconnaissance de la formation est à compléter par les organismes ou institutions qui organisent la formation et devra être accompagné du détail complet du programme proposé.

Le nombre maximum autorisé d'élèves par module de formation est de 60 personnes pour le volet théorie et de 10 personnes incluant les responsables du service pour l'aspect pratique.

Le programme de formation comportera un volume global de minimum **8 heures** dont **2 h** pour les aspects pratiques.



La formation abordera au minimum les thématiques suivantes :

Théorie :

- Devenir du prématuré
- Développement cérébral et sensoriel du prématuré
- Soins de développement : définition, buts et bénéfices
- Adaptation de l'environnement du prématuré en unité néonatale
- Observation du comportement du bébé prématuré
- Adaptation des pratiques de soins pour soutenir le développement du prématuré (positionnement, peau à peau, sommeil, douleur, alimentation et allaitement maternel...)
- Parentalité et naissance prématurée

Pratique :

- Guidance à l'observation du comportement du bébé prématuré et à la rédaction de plan de soins de développement avec la collaboration des parents
- Evaluation des pratiques de service en termes d'environnement, des pratiques de soins, de soutien aux équipes dans le cadre des soins de développement
- Définition d'objectifs individualisés pour l'implantation des soins de développement au sein du service.

### C/ FORMATION VISANT L'ACQUISITION D'UN CERTIFICAT DE PROFESSIONNEL NIDCAP (Newborn Individualized Developmental Care Assessment Program = Programme Néonatal Individualisé d'Évaluation et de Soutien du Développement)

Le programme de formation doit être dispensé, par un centre de formation NIDCAP certifié par la Fédération Internationale du NIDCAP (NFI) [www.nidcap.org](http://www.nidcap.org)

Le formulaire de demande de reconnaissance de la formation est à compléter par les organismes ou institutions qui organisent la formation et devra être accompagné du détail complet du programme proposé.

La formation des candidats au certificat s'accompagnera d'un travail d'accompagnement à l'implantation des soins de développement au sein de leur service, en collaboration des responsables d'unité, de l'équipe, dans une approche multidisciplinaire.

Le nombre maximum autorisé d'élèves par module de formation est de 6 stagiaires pour ce qui concerne l'obtention du certificat de professionnel NIDCAP. Un maximum du personnel du service des stagiaires sont encouragés à assister aux informations théoriques.

Le programme de formation comportera par stagiaire, sur 2 à 3 ans, un volume global minimum de **60 heures** avec le formateur et de **200 heures de travail personnel**, supervisé (+ une guidance du service).

La formation se déroulera sur base d'au moins 3 modules et suivra la procédure d'accompagnement et le contenu de la formation officielle reconnue par la Fédération International du NIDCAP. La formation est détaillée dans un guide de formation. Ce dernier est disponible sur le site [www.NIDCAP.org](http://www.NIDCAP.org) ou auprès des coordinatrices.

Modules de formation :

1<sup>er</sup> module (obligatoire) :

- Perspective longitudinale des compétences neuro-développementales du prématuré
- Le développement cérébral fœtal
- Le développement sensoriel et comportemental fœtal
- La théorie synactive du développement
- Evaluation du comportement individuel du nouveau-né prématuré
- Conséquences pour les services de réanimation néonatale
- Le processus parental : naissance à terme et prématurée
- Prise en charge basée sur la relation, la Co régulation ; aspects spécifiques de la méthode NIDCAP®
- Exemples de l'organisation des soins de développement de soutien à l'enfant et à sa famille en réanimation néonatale
- Résultats de la recherche
- Préparation à l'observation du comportement du bébé prématuré et à l'établissement d'un plan de soins de développement
- Observation au chevet d'un bébé avant, pendant et après les soins et rédaction d'un plan de soins de développement
- Accompagnement d'une équipe dans la mise en place de plan de soins de développement et d'une pratique réflexive
- Définition d'objectifs de travail et plan d'actions pour l'implantation des soins de développement individualisés, centrés sur la famille, spécifiques au service, en collaboration des chefs du service (comité de pilotage et groupes de travaux)

Suivi d'un travail personnel supervisé à distance

2<sup>ème</sup> module (obligatoire) :

- Observation au chevet d'un bébé avant, pendant et après les soins
- Identification des seuils de vulnérabilités et de compétences du bébé prématuré
- Identification des buts de développement de l'enfant intégrés à son parcours médical et dans son contexte familial
- Elaboration des recommandations de soins pour le soutenir dans l'acquisition de ses buts de développement
- Accompagnement d'une équipe dans la mise en place de plan de soins de développement et d'une pratique réflexive
- Réflexion sur les pratiques de soins en lien avec l'observation individualisée
- Evaluation du service sur base des documents fournis
- Evaluation du service sur base de la visite de celui-ci et de l'observation d'un bébé + redéfinition des objectifs et du plan d'actions
- Préparation au suivi et soutien développemental d'un bébé et d'une famille depuis la naissance prématurée jusqu'au retour à la maison et accompagnement de l'équipe (en option à ce niveau, en fonction de l'acquisition des compétences du stagiaire)

Suivi d'un travail personnel, supervisé à distance



3<sup>ème</sup> module (non obligatoire, fonction de l'évaluation du formateur) :

- Observation au chevet d'un bébé avant, pendant et après les soins
- Identification des seuils de vulnérabilités et de compétences du bébé
- Identification des buts de développement de l'enfant intégrés à son parcours médical et dans son contexte familial
- Elaboration des recommandations de soins pour soutenir le bébé dans l'acquisition de ses buts de développement.
- Préparation au suivi et soutien développemental d'un bébé et d'une famille depuis la naissance prématurée jusqu'au retour à la maison et accompagnement de l'équipe
- Réflexion sur les pratiques de soins en lien avec l'observation individualisée
- Evaluation du service sur base des documents fournis
- Evaluation du service sur base de la visite de celui-ci et de l'observation d'un bébé + redéfinition des objectifs et du plan d'actions

Suivi d'un travail personnel, supervisé à distance

4<sup>ème</sup> module (obligatoire) :

- Validation du suivi du soutien développemental d'un bébé et d'une famille depuis la naissance jusqu'au retour à la maison et de l'accompagnement de l'équipe
- Validation des compétences d'observation au chevet d'un bébé avant, pendant et après les soins
- Validation de l'identification des seuils de vulnérabilités et de compétences du bébé prématuré
- Validation des compétences d'identification des buts de développement de l'enfant intégrés à son parcours médical et dans son contexte familial
- Validation des compétences d'élaboration des recommandations de soins pour le soutien de l'acquisition des buts de développement
- Réflexion sur les pratiques de soins
- Evaluation du service sur base des documents fournis
- Evaluation du service sur base de la visite de celui-ci et de l'observation du bébé + redéfinition des objectifs et du plan d'actions

## **D/ DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE (DIU) EN SOINS DE DEVELOPPEMENT**

Le formulaire de demande de reconnaissance de la formation est à compléter par les organismes ou institutions qui organisent la formation ou, en cas de formation dispensée à l'étranger, par l'établissement de soins au sein duquel les candidats à la formation assurent des prestations. Ce formulaire devra être accompagné du détail complet du programme proposé.

Le programme de formation comportera un volume global d'au moins **86 heures** d'enseignement théorique et d'un stage pratique de **10 heures** en services agréés. Il prévoira la validation des compétences par une épreuve écrite des connaissances et une analyse des compétences sur les situations cliniques.

La formation abordera au minimum les thématiques suivantes :

- Historique et évolution des soins en néonatalogie
- Soins maternels et développement cérébral



- Soutien au développement sensori-moteur
- Théorie synactive du développement
- Prévention des effets du stress parental (anténatal, périnatal et postnatal)
- Sensorialité fœtale et néonatale
- Accueil physiologique en salle de naissance
- Soins de développement et prise en charge périnatal
- Attachement et prématurité
- Implication parentale au cours de l'observation
- Evaluation du lien mère enfant
- Oralité : base physiologiques et construction corporelle/éviter des dystimulations
- Croissance et devenir du prématuré
- Ecologie des unités de soins, stimulations sensorielles et développement cérébral
- Soins de développement et prise en charge de la douleur
- Positionnement et développement moteur
- Observation du comportement du bébé prématuré (théorie et pratique)
- Psychomotricité en néonatalogie
- Pratiques de soins de développement, changements...
- Mise en place de recommandations individualisées
- Evaluation de l'environnement d'un service de néonatalogie
- Stratégies et obstacles d'implantation des soins de développement
- Suivi des prématurés, quels changements depuis les soins de développement ?
- Soins de développement en post hospitalisation

Les DIU en soins de développement n'existent qu'en France. Des informations peuvent être trouvées sur le site des Universités de Lyon et de Montpellier:

[http://offre-de-formations.univ-lyon1.fr/front\\_fiche\\_parcours3.php?PARCOURS\\_ID=1019#](http://offre-de-formations.univ-lyon1.fr/front_fiche_parcours3.php?PARCOURS_ID=1019#)  
<http://du.med.univ-montp1.fr/fmc/diu-initiation-aux-soins-de-developpement-chez-le-nouveau-ne-et-lenfant-74.html>

## **E/ ACTIVITE DE FORMATION CONTINUEES**

Le formulaire de demande de reconnaissance de la formation est à compléter par les organismes ou institutions qui organisent la formation et devra être accompagné du détail complet du programme proposé.

Les activités contribuent à la formation permanente des professionnels de santé, pour autant qu'elles portent sur les conseils et le soutien aux soins de développement et parentalité, quel que soit le thème spécifique concerné. Elles sont destinées à approfondir les connaissances de base en soins de développement.

Elles consistent en séminaires, journées d'étude, cycles de formation qui renforcent les compétences de base du professionnel de santé en matière de soins de développement, organisés par :

- Les universités et les établissements d'enseignement reconnus en Belgique ou à l'étranger
- Les centres de formation reconnus en Belgique et à l'étranger



service public fédéral

**SANTÉ PUBLIQUE,  
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE  
ET ENVIRONNEMENT**

- Le personnel soignant et médical en possession du titre de professionnel NIDCAP certifiée par la Fédération Internationale du NIDCAP au sein des établissements hospitaliers.
- Les établissements hospitaliers
- Les groupes de travaux en soins de développement au niveau national ou international
- La Fédération Internationale du NIDCAP et sa branche française
- Les associations de parents au niveau national ou international
- Les GLEMs
- Les associations professionnelles nationales et internationales
- Les plateformes scientifiques

Le programme de formation comportera un volume global de **4 heures** au moins.

La formation abordera une ou plusieurs thématiques mentionnées aux points (a,b,c,d) ci-dessus, c'est à dire :

- Développement cérébral et sensoriel du nouveau-né prématuré
- Evaluation comportementale du bébé prématuré
- Adaptation de l'écologie des unités de soins dans le cadre des soins de développement
- Pratiques de soins de développement en néonatalogie
- Soins centrés sur la famille
- Accompagnement des équipes de soins et stratégies d'implantation d'un programme de soins de développement
- Soutien du développement du prématuré en post-hospitalisation
- Recherche en soins de développement